

Groupe d'autopartage de Journans

04/02/2025

Les membres de notre groupe résident à Journans et se font confiance pour se prêter mutuellement leurs véhicules, pour de courtes durées et de façon occasionnelle.

Les prêts fonctionnent comme suit :

- l'emprunteur fait une demande en précisant le jour et l'heure de départ, la destination et la durée
- le prêteur qui accepte la demande définit les conditions de remise et de restitution du véhicule et des clés
- en cas de besoin personnel urgent, le propriétaire peut revenir sur son accord
- un carnet de bord est conservé dans le véhicule, l'emprunteur le remplit au départ et à l'arrivée
- il s'engage à ne pas confier la conduite du véhicule à une tierce personne
- s'il souhaite une prolongation, il le demande au préalable au propriétaire
- l'emprunteur veille à rendre le véhicule aussi propre qu'il l'a reçu

L'emprunteur rembourse des frais kilométriques qui correspondent au coût réel d'une voiture française moyenne. L'autopartage n'est pas une location. Le propriétaire n'en tire pas de revenu.

- les frais à rembourser sont estimés à 0,35 €/km sur la base du carnet de bord, ils incluent le carburant
- l'emprunteur ajoute du carburant si nécessaire, dans ce cas la dépense est déduite de la somme à rembourser
- le remboursement se fait à l'occasion de la prochaine rencontre du groupe d'autopartage ou plus rapidement si le propriétaire le demande

En cas de panne, incident ou accident ...

- l'emprunteur informe immédiatement le propriétaire
- l'emprunteur et le prêteur prennent en charge les dépenses éventuelles à raison de leurs responsabilités respectives
- si l'assurance du véhicule est sollicitée, le prêteur déclare qu'il y a eu un 'prêt de volant'
- si l'assureur applique une franchise, l'emprunteur la rembourse au propriétaire
- si le propriétaire du véhicule subit un malus, l'emprunteur rembourse au propriétaire le coût supplémentaire cumulé sur plusieurs années

L'emprunteur et le prêteur peuvent décider d'un commun accord de prendre une sur-assurance à la journée pour couvrir les dépenses non prises en charge par l'assurance principale du véhicule (franchise, malus cumulé ou autre).

Carnet de bord

<i>Prêteur</i>	
<i>Véhicule</i>	

[illegible]